

BOISSEUIL - MAIRIE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2020-12-17\_02 avec 1 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 17/12/2020  
Objet : Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de competences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 14/01/2021 Agent de transmission : Kaja SECK

Acte : 2020\_12\_07-02.pdf

Annexes :

1 - 2020-12-17-RI-CCAS Boisseuil.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20201217-2020-12-17\_02-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/01/2021

CCAS DE BOISSEUIL

Affiché le : 15/01/2021

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CCAS DE BOISSEUIL (Haute-Vienne)

Nombre de membres  
en exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil vingt, le 17 décembre, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 11 décembre 2020

PRESENTS : Martine ASTIER, Annick BOURGEOIS, Eliane BRAILLON, Philippe JANICOT, Joël LARROQUE, Serge RENAT, Sylvie ROMEC

EXCUSÉS : Guylaine DENIEL, Alain ROUFFY

INVITÉE : Delphine BEAUGERIE

Secrétaire de séance : Annick BOURGEOIS

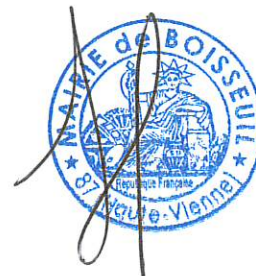
**2. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE LA COMMUNE DE BOISSEUIL**

Conformément à l'article R 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, afin d'organiser son fonctionnement interne dans le respect des règles préalablement fixées par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide d'adopter le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de la commune de Boisseuil tel qu'annexé à la présente délibération.**

VOTE 7	POUR 7	CONTRE 0	ABSTENTION 0
--------	--------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*



Philippe JANICOT  
Maire de Boisseuil